L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 MARS 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $8; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les annonces d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 MARS.

Pour la liste des navires en déchargement arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse de Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Quatrième District, avec bâtisses et améliorations, rue Neuvième, entre Laurel et Live Oak.—Aussi, deux terrains également avec bâtisses, dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Live Oak, Constance, Troisième et Quatrième.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, marchandises sèches, lingerie et notions.

Par C. E. Ferber—au No 183 rue du Bayou, entre Remparts et St Claude, une boutique de forgeron, meubles, bijoux, montre, &c.

Par A. Feiber—à sa salle d'encan, grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, souliers, bottes, chapeaux, &c.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, à 11 heures, à l'institut de Mme Desrayaux, meubles d'école et domestiques, livres, &c., rue Bourgogne, entre Dumaine et Barracks.

Par G. de Feriet—à 11 heures, coin Enghein et Villeré, le fonds d'une buvette, installations, &c.

Par Mongomery Bros & Co—à 11 heures, sur la Levée, en avant de la rue Julie, 300 balles de foin légèrement avarié. Aussi, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, deux chevaux, mulets, vaches laitières, buggies, wagons, harnais, &c.

Par Forstall & Spear—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trente actions de la Banque de l'Union de la Louisiane. Deux îlets de terre en face l'un de l'autre, rue du Canal, entre Olympia et St Patrick.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION:

Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention particulière sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le Député du shérif; les ventes comprennent:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Constance, entre Troisième et Quatrième, Quatrième District.

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé rue Neuvième, entre Laurel et Live Oak, même District.

Les plans sont maintenant exposés à la Bourse. Pour détail et les conditions voir aux annonces.

Pas d'élection.

Depuis quelques semaines les événements se sont précipités avec une rapidité extraordinaire, et, faute d'entente préalable, les dix Etats du Sud se trouvent pris au dépourvu et sont menacés d'être entraînés par le courant de la débâcle révolutionnaire.

Samedi, le Sénat de la Louisiane a refusé d'adopter le bill passé par la Chambre pour suspendre l'élection municipale qui devait avoir lieu aujourd'hui. Un ordre du général Sheridan est venu mettre les deux Chambres d'accord en ordonnant que les bureaux du scrutin restent fermés et que l'élection soit renvoyée jusqu'à nouvel ordre. Nous voilà du jour au lendemain placés sous le régime militaire avant même que la nouvelle loi du Congrès ait pu être régulièrement mise en opération.

Au point de vue légal, le général Sheridan n'avait pas plus le pouvoir d'intervenir dans la question que le dernier de ses caporaux, et l'autorité qu'il assume en pareille matière n'est pas fondée sur les lois moins significatifs des tendances du moment. Il faut que le général Sheridan se sente bien sûr de n'être pas désavoué pour oser prendre sur lui une pareille responsabilité. Le Congrès peut dire "le gouvernement c'est moi," et ceux qui vont au devant de ses désirs n'ont point à craindre d'être blamés.

A vrai dire, ce n'est pas la première fois que les commandants militaires font acte d'autorité et, comme nous le faisions observer dernièrement, nous n'avons jamais eu depuis la paix qu'un semblant de liberté. Le gouvernement civil a toujours été virtuellement soumis aux autorités militaires, et nous ne jouissions guère que d'une sorte de tolérance.

Le prétexte invoqué par le général Sheridan pour lancer l'ordre dont nous donnons le texte plus loin est la crainte que la tranquillité publique ne soit troublée, et, hâtons-nous de le dire, ce prétexte lui a été fourni par le maire et le chef de police eux-mêmes qui ont communiqué à cet égard au général des appréhensions que nous ne partageons nullement. Mais dans les conjonctures actuelles on ne saurait blamer ces fonctionnaires d'un excès de prudence.

En fait, sans la malencontreuse proclamation du gouverneur Wells, il n'y avait aucun motif pour ne pas procéder à l'élection conformément aux lois locales. Le bureau d'enregistrement des électeurs était fermé et il n'y avait pas lieu de le rouvrir pour y inscrire de nouveaux électeurs. L'élection aurait eu lieu avant la nomination du commandant de district, c'est-à-dire avant la mise en vigueur officielle de la loi, et il n'y eut eu aucun motif pour l'annuler.

Mais au fond, il importe peu que l'élection ait lieu ou n'ait pas lieu, et c'est sans doute la raison qui a engagé les commissaires d'élection à se soumettre à l'ordre militaire précité et à contremander l'élection comme on le verra par un avis inséré dans nos colonnes. Il eut mieux valu, pour conserver une apparence de légalité, que la législature eût renvoyé l'élection par une loi, mais il faut prendre les choses comme elles sont. Il ne reste plus maintenant à la législature qu'à autoriser les aldermen et assistants-aldermen actuels à siéger jusqu'à leur remplacement afin qu'il n'y ait pas d'interrègne dans l'administration municipale. Ensuite, nous devrons attendre le bon plaisir du proconsul militaire qui nous sera envoyé.

Une question plus grave est celle de savoir le parti que les Etats du Sud doivent prendre à l'égard du bill militaire. Doivent-ils rester dans le statu quo avec leurs gouvernements provisoires ou doivent-ils, dans la crainte de mesures plus rigoureuses, accepter les bases de reconstruction proposées dans le bill? Nous avons exprimé notre opinion à cet égard, mais la question parait devoir entrer dans une nouvelle phase et elle mérite le plus sérieux examen. Nous reviendrons demain sur ce sujet et nous parlerons des nouveaux plans des radicaux pour enlever au Sud même la ressource de l'alternative entre ces deux maux.

Elections Municipales

ORDRE DE SUSPENSION.

Voici l'ordre du général Sheridan qui suspend les élections qui devaient avoir lieu aujourd'hui:

QUARTIER GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU GOLFE,
Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1867.

ORDRE GÉNÉRAL No. 3.

Aucun officier commandant n'ayant encore été nommé pour le district militaire de la Louisiane et du Texas, créé par la récente loi du Congrès, intitulée: "Acte pour établir un meilleur gouvernement pour les Etats rebelles;" et le major général Mower, commandant de place en cette ville, et le maire et le chef de la police de la ville de la Nouvelle-Orléans, m'ayant tous exprimé personnellement leurs craintes que la paix publique soit troublée par l'élection qui, suivant un acte de la législature de la Louisiane, doit avoir lieu lundi, le 11 du courant, pour quelques places de ville, et le corps, dans une séance spéciale, ayant refusé de renvoyer la dite élection, rendant par là nécessaire que des mesures soient prises pour le maintien de la paix, j'assume, par la présente, l'autorité conférée aux commandants de district par l'acte du Congrès ci-dessus cité, en tant du moins qu'il faut d'autorité pour déclarer que cette élection n'aura pas lieu. En conséquence, il est ordonné pour la préservation de la paix publique, qu'aucun poll ne sera ouvert ce jour, et que les élections soient remises jusqu'à ce qu'un commandant de district soit nommé selon l'empire de la loi, ou que des instructions concernant cette affaire soient reçues.

(Signé) P. H. SHERIDAN,
Major-Général commandant.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.—Un grand bal paré et masqué doit être donné le samedi 16 mars, dans la Nouvelle Salle d'Orléans, qui a reçu son baptême dans la nuit du Mardi-Gras. Nous publions dans une autre colonne les noms des Directeurs et des Commissaires. Aucune dame ne sera admise sans une invitation du Bureau des Directeurs, et aucune précaution ne sera négligée pour la composition et l'organisation de cette fête. On peut se procurer des billets aux endroits indiqués dans l'annonce.

10,15,14,16

La Taxe Additionnelle.

Nous n'en avons pas encore fini avec cette taxe que notre Chambre des Représentants soutient envers et contre tous. Nous ne pouvons nous servir de mots plus justes pour condamner la persistance de la Chambre, attendu qu'il est bien parfaitement vrai que tout le monde dans la ville repousse ce nouvel impôt, les propriétaires comme ceux qui n'ont pas de propriétés. Une taxe immodérée sur les propriétés de ville produit toujours deux malheureux effets à la fois, la hausse des loyers et la baisse dans la valeur capitale des immeubles, ce qui ne saurait être ni du goût des contribuables ni du goût des locataires. Est ce que par hasard la Chambre serait seule à ignorer ce double effet? Comme nous ne pouvons supposer cette ignorance dans un corps législatif, nous cherchons vainement ce à quoi il faut attribuer l'obstination de la Chambre dans l'affaire la plus délicate qu'elle ait eue à traiter pendant cette session. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que les bills dont nous avons parlé ont été élaborés par la délégation de la ville, et c'est cette même délégation qui, au lieu de défendre la ville l'abandonne à tous les hasards d'une législation financière imaginée sans raison si ce n'est dans l'intérêt unique de l'Etat. Mais encore l'intérêt de l'Etat n'exigeait pas la mesure excessive d'une addition d'impôt pour le budget de la ville. Le bill substitué par le Sénat avisait à tout, l'Etat prenant les billets de ville, et la ville prenant les bons d'Etat, sans impôt additionnel pour personne. Pourquoi la délégation de la ville vent-elle absolument accabler notre population urbaine quand il lui est démontré qu'on peut, sans de nouvelles mesures fiscales, venir en aide au trésor ou plutôt au crédit de l'Etat?

C'est ainsi que le Sénat a jugé de cette affaire et c'est ainsi que le peuple tout entier la jugerait si l'impôt imaginé lui était soumis. Il est vrai que le peuple pourrait manifester son opinion par des pétitions ou des mémoires. Mais ces pétitions et ces mémoires ne se rédigent pas et surtout ne se signent pas en un jour. Les délégués de la ville à la Chambre doutent-ils qu'on pût trouver 40,000 signatures et davantage contre leur bill, si quelqu'un voulait prendre la peine de les recueillir.

On en trouverait 100,000, on aurait les signatures de tous les citoyens, excepté les leurs. Les délégués le savent tout aussi bien que nous. Seraient-ils, par hasard jaloux de faire dire que ceux qui les ont élus n'ont pas su ce qu'ils faisaient puisqu'ils ont à se plaindre aujourd'hui de leurs propres œuvres? Voilà un mandat bien exécuté; nous voyons les constituants renier leurs créatures, quel crédit pour le système représentatif, et quel titre à la reconnaissance publique!

Ou bien auraient-ils peur de se faire regretter? A cet égard, ils ne doivent avoir aucune crainte. La beauté du gouvernement d'Etat, depuis un an, ne fait l'admiration de personne, et le gouvernement de ville n'excite pas une admiration plus grande.

Un Conseil Communal qui a quatre millions de piastres de revenu, pour administrer 250,000 habitants, et qui ne peut prélever sur cet immense budget de recettes une somme annuelle de trois à quatre cent mille piastres pour racheter et amortir sa circulation de papier; un Conseil qui, placé dans des circonstances semblables, demande encore des impôts additionnels, est un Conseil qui ne pourra inspirer beaucoup de sympathie et dont l'éloignement causera peu de regrets.

Nous espérons toutefois que le sénat épargnera à la ville la dernière mesure fiscale projetée par ce Conseil et présentée à son instigation. Nous espérons qu'il repoussera tout compromis avec le comité de conférence qui vient d'être nommé par la Chambre. Le sénat peut se montrer d'autant plus ferme à cet égard que la combinaison conçue en faveur de l'Etat peut se réaliser sans taxe additionnelle pour la ville. C'est un fait sur lequel doivent insister les honorables sénateurs qui ont appuyé les amendements faits au bill de la délégation de la Chambre, bill qui n'est autre chose aujourd'hui que le substitut présenté au nom du comité d'investigation.

Madame Ristori.

Une absence de deux jours nous a privé du plaisir d'assister vendredi à la représentation de *Phèdre*. Les appréciations que nous avons entendu faire, ou les critiques que nous avons lues varient tellement que nous nous abstiendrons de parler de ce rôle de Madame Ristori. Tous s'accordent, cependant, à dire qu'elle y a produit de très beaux effets.

Nous avions vu jouer *Adrienne Lecouvreur* en français et nous n'étions pas sans inquiétude sur l'effet que produirait la pièce jouée en italien. L'impression assez défavorable que nous avions éprouvée au premier acte, dans lequel Mme Ristori ne parait pas, s'est dissipée dès qu'elle a été en scène. Nous avons alors négligé les autres personnages pour ne nous occuper que de la grande artiste qui s'est montrée dans le rôle d'Adrienne à la hauteur de ses autres créations. La scène de coquetterie du second acte a été fort gracieusement rendue et Mme Ristori y a fait preuve de qualités que nous n'avions pas encore eu occasion de remarquer chez elle. Elle a été fort belle dans la grande scène du quatrième acte et a très bien gradué toutes les nuances du caractère d'Adrienne. L'acte final qui se termine par une scène de délire et par la mort d'Adrienne, empoisonnée par sa rivale, a été pour la grande tragédienne l'occasion d'un nouveau triomphe. Peut-être a-t-elle trop détaillé les convulsions causées par le poison. Il est des tableaux dont il ne faut pas, si vrais qu'ils soient, prolonger la vue au delà de certaines limites. L'art n'exige pas qu'on tienne si longtemps le spectateur sous le coup d'émotions aussi poignantes. Mais s'il faut juger du succès de l'artiste par l'impression produite sur l'auditoire, nous devons dire que celui de Mme Ristori a été aussi complet qu'elle pouvait le souhaiter. Elle a été à diverses reprises applaudie et rappelée par la salle entière.

C'est ce soir que la grande artiste, qui depuis un mois tient la Nouvelle-Orléans sous le charme de son admirable talent, doit donner sa dixhuitième et dernière représentation dont quinze ont eu lieu à l'Opéra. Nous pensons que cette occasion sera saisie avec empressement par tous ses admirateurs pour lui faire une manifestation digne de la célèbre tragédienne et du public de goût qui a si assidument suivi ses représentations. Les témoignages de sympathie en pareil cas honorent les spectateurs comme l'artiste. Cette soirée d'adieux aura sans aucun doute un éclat inaccoutumé et elle laissera de part et d'autre de précieux et agréables souvenirs.

THEATRE DE L'OPERA.—Le directeur de l'Opéra, M. P. Alhaiza, vient d'engager pour une série de sept représentations consécutives la troupe des 30 Arabes Beni-zoug-zoug, dirigée par Sidi Hadj Ali Ben Mohammed, dont a déjà pu apprécier les tours merveilleux. Le programme de la représentation de demain, mardi, se composera ainsi: *Le Caporal et la Payse* Exercices des Beni-zoug-zoug; *Les Pantins de Violette*, et au second acte d'exercices par les Arabes. Le spectacle commencera à sept heures et demie.

LOUISIANE.

Nous lisons dans l'*Avant Coureur* de Saint-Charles:

Une brèche s'est déclarée la semaine dernière à la levée de l'habitation de Mme D. Labranche, à environ quatre milles au-dessus de l'Eglise Rouge. M. Lewis, ingénieur de la première division de la Louisiane, envoyé pour constater l'étendue du dommage, a fait à M. J. V. Duralde, président du board des levées, un rapport suivant lequel deux ruptures ont été causées par des trous d'écrevisses et ont besoin pour être réparées, l'une de 300 et l'autre de 3,000 yardes cubes. Ce serait une affaire de facile exécution en temps ordinaire; mais aucun entrepreneur ne veut se charger de travaux avant que la législature n'ait pris quelque décision pratique et pourvu au paiement des ingénieurs et ouvriers employés aux levées. Dans cet état de choses, le board lui-même ne peut mettre en adjudication la construction ou la réparation de nouvelles levées.

Il parait qu'il y a aussi deux points faibles dans les levées des habitations Lanaux et Fera Davis. La rupture de ces levées exposerait beaucoup le chemin de fer des Opelousas.

—L'habitation P. A. St-Martin, contenant 12 arpents de face sur 100 de profondeur, a été adjugée à M. Théophile Perret et aux héritiers Verret, pour la somme de $10,000;—la propriété dépendant des successions J. B. Vicknair et Charlotte Loche à des héritiers, $2,700; la propriété de Mme Clairville Tassin, à MM. Thomas, Prudent et Clétus Aubert, $925.

—Il y a toujours une ombre au plus beau tableau, et il nous faut au milieu des réjouissances publiques enregistrer un déplorable événement. Vendredi dernier, M. Patrick Phelan, se trouvant au magasin de M. Joseph St-Pierre, a tiré son revolver et a menacé le maître du magasin, par plaisanterie, suivant l'opinion des personnes présentes. Malheureusement l'arme est partie et une balle est venue frapper M. St-Pierre qui a expiré au bout de quelques heures. La victime de ce triste accident laisse une femme et trois enfants qui vivaient du produit de son travail.

—M. L. A. Trègre est un des planteurs auxquels la culture du coton a le mieux réussi l'année dernière. Il a fait une récolte de 115 balles de coton avec 15 travailleurs, 6 hommes et 9 femmes. Faute de bras pour la cueillette, il a perdu environ 25 balles qui auraient fait monter sa récolte au chiffre de 140 balles.

—M. Louis Veuillot a demandé l'autorisation de fonder un journal politique.

On annonce également que plusieurs écrivains qui s'étaient éloignés des luttes politiques depuis quelques années, vont y reparaître.

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR ET LA PRESSE FRANÇAISE.

Voici le résumé de l'opinion des journaux qui ont déjà commenté le discours de la couronne:

Le *Constitutionnel* assure que "la France accueillera avec une satisfaction patriotique ce nouveau manifeste descendu du trône,—toujours heureuse d'entendre la voix de l'Empereur, toujours heureuse de lire ces discours où se montrent la volonté d'un grand souverain et les inspirations d'une profonde politique."

La *France* constate "la noble franchise avec laquelle le souverain a affirmé et revendiqué le grands principes de liberté qui ont constitué la puissance morale de notre pays."

Le *Journal des Débats* se borne à faire ressortir le double caractère du document: "pacifique au dehors, libéral au dedans".

La *Liberté* voit dans le discours du 14 février, l'éclatante confirmation de la lettre du 19 janvier.

"Et maintenant, dit-elle, que l'empereur a confirmé avec éclat ses promesses du 19 janvier, maintenant qu'il a promis de nouveau un développement libéral de nos institutions, sans présenter cette fois ce développement comme le couronnement définitif de l'édifice; maintenant que l'Empereur a bien montré son irrévocable résolution, les tiraillements doivent cesser, les résistances doivent s'évanouir, car si l'on voulait opposer une digue impuissante au progrès de nos libertés, l'empereur, qui a voulu faire partager son initiative aux grands corps de l'Etat, irait s'adresser au pays, et les passions rétrogrades se noieraient dans l'immensité du suffrage universel."

"Nous avions donc raison de dire que le 14 février serait une date importante dans l'histoire du second empire. Ajoutons qu'il sera une date heureuse.

"Rassurée sur son avenir, la France s'appliquera résolûment au développement de ses immenses ressources, et les générations politiques nouvelles, les hommes jeunes qui n'ont ni les préventions rétrogrades ni les rancunes de leurs aînés ne verront plus dans la consolidation du gouvernement que la conservation du suffrage universel, qu'une révolution qui compromettrait peut-être, le développement de la liberté, qu'une révolution ne donnerait peut-être pas."

La *Presse* aussi est pleinement satisfaite:

Le doute n'est plus possible. Le discours de l'Empereur a été pacifique, et il a été aussi libéral que nous pouvions le souhaiter.

Il n'est, dans le passage relatif aux affaires d'Allemagne, qu'un seul mot qui nous ait frappé, parce qu'il semble mettre au jour un fait encore ignoré. La France a observé dans la guerre entre la Prusse et l'Autriche une stricte neutralité: on ne savait pas généralement que cette neutralité, qui se justifiait par de puissantes considérations, fût le résultat d'une promesse.

Le *Siècle* fait diverses réserves; il pense, par exemple, relativement au Mexique, que le discours impérial eût pu être plus explicite sur les fautes commises. Il croit aussi que si le peuple romain se prononce un jour contre le pouvoir temporel, il saura respecter le pouvoir spirituel du saint père, ce qui ôterait à l'Europe tout prétexte de s'immiscer dans le conflit. Enfin, le *Siècle* regrette que le discours impérial n'ait pas cru devoir spécifier les diverses libertés qu'il s'agit d'édifier.

Le *Temps* s'exprime ainsi:

"Le discours d'hier est assurément un des plus importants que l'empereur ait jamais prononcés. Soit qu'on le considère en lui même, soit qu'on le compare au document analogue de l'année précédente, il sollicite puissamment la pensée, mais nous n'oserions soutenir qu'il la satisfasse pleinement. Il fait naître, à notre avis du moins, des impressions diverses qui s'affaiblissent en se contrariant. C'est ainsi, pour prendre tout de suite une des choses principales, qu'après avoir fait la revue de la situation extérieure, l'impérial orateur exprime "la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée." Cette heureuse assurance, tombée de si haut, serait, au tout état de cause, un très grand poids. Les vues, les jugements, les résolutions d'un gouvernement français comptent certainement pour beaucoup dans les destinées générales de l'Europe. Toutefois, les événements de l'an dernier nous ont appris avec fracas que le temps est passé où, de l'avis de Frédéric II, pas un coup de canon ne devait se tirer en Europe sans notre permission. L'an dernier, précisément, le discours impérial nous donnait la même assurance, et quelques mois après, "les graves événements qui ont surpris tout le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats," ont montré combien le gouvernement le plus puissant et le mieux informé devait désormais faire à l'imprévu. On ne diminuera donc en rien la déclaration d'hier, et on restera en même temps dans la réalité des choses, en attribuant à cette déclaration qu'une portée relative et restreinte. Elle constate les apparences actuelles, et elle est en même temps un témoignage des dispositions du gouvernement français; mais ce serait l'exagérer imprudemment que d'y voir la garantie absolue de l'avenir. La question est toujours celle de l'état général de l'Europe, et l'on ne voit pas que cet état donne aujourd'hui beaucoup plus de gages à la paix que l'an dernier.

Sur la question libérale, nous trouvons, à la différence des quelques autres journaux, le discours impérial net et suffisant. Sans doute, il ne parle que d'une manière très générale des lois qui seront présentées, mais son langage n'est pas moins significatif: "Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, *seul obstacle* à l'extension de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel." Cela veut dire que dans l'opinion du pouvoir, les conditions d'une liberté entière existent désormais. Nous pensons qu'elles existaient depuis longtemps, mais là n'est pas pour le moment, la question. Il nous suffit que la conclusion du discours impérial nous autorise à espérer, non pas des demi mesures, qui seraient désormais un grave mécompte pour l'opinion publique, mais une liberté vraiment digne d'un suffrage universel."

L'*Avenir national* est le plus sévère dans son appréciation, dont voici la partie la plus importante:

"L'homme d'Etat anglais qui regardait le discours de la couronne comme "le plus vague et le plus laborieusement évasif de tous les discours humains," est, une fois encore, pleinement justifié. Nous chercherons en vain, dans les discours de l'empereur, une pensée générale qui s'en détache nettement et qui lui donne sa véritable signification. On comptait sur ce discours pour dissiper l'incertitude causée par la Lettre et le décret du 19 janvier; il laisse, maintenant, attendre le discours de M. Rouher pour mettre un terme à l'incertitude du grand corps de l'Etat qui a répondu au discours impérial.

"Ce qui frappe d'abord dans ce discours, c'est la résignation avec laquelle l'empereur accepte la situation faite à la France et à l'Europe par les victoires de la Prusse. Les événements accomplis l'année dernière ont, dit-il, "surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats." L'empereur a été surpris comme tout le monde, mais, réflexion faite, il trouve que ces événements devaient s'accomplir fatalement. Pourquoi? Parce que Napoléon disait à Sainte-Hélène: "Une de mes grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique..."

"Ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène ou plutôt ce que le *Mémorial* lui fait dire est fort sujet à caution; ce qu'il a fait, au contraire, est incontestable et irrévocablement acquis à l'histoire. Or, Napoléon, loin de songer à concentrer les peuples géographiques, les a morcelés plus que ne l'avait fait, avant lui, aucune révolution, aucune politique. Il s'est proclamé protecteur de la Confédération du Rhin: il a créé dans sa famille quatre rois qu'il a placés en Hollande, en Westphalie, à Naples et en Espagne. Il a fait et défait en se jouant les provinces et les empires, foulé aux pieds la maison de Brandebourg, expulsé d'Europe la maison de Bourbon et fait entrer dans le lit d'un petit Corse une héritière de l'antique maison de Habsbourg. Si jamais il a eu la pensée d'agglomérer les peuples, c'est à son profit.

"....Sur les questions intérieures soulevées par la lettre du 19 janvier, l'incertitude où l'empereur nous laisse n'est pas moins grande. On a dit souvent, depuis le 24 novembre 1860, qu'il s'était formé dans la majorité deux partis: l'un obstiné dans la résistance, l'autre que l'expérience a instruit et dont la conscience tardive voudrait solder à la liberté un arriéré déjà considérable et bien long. Si ces deux partis existent, on peut supposer que l'empereur approuve celui qui croit le moment venu de développer nos institutions, puisqu'il annonce dans son discours des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques. Quelles sont ces garanties et dans quelle mesure la situation qui nous a été faite le 2 décembre en sera-t-elle améliorée? Comment seront modifiées les lois qui gênent la liberté individuelle, la liberté de la presse, le droit de réunion, en un mot toutes les libertés, celles que tout le monde désire et dont tout le monde a besoin? L'empereur ne le dit pas, et sur ce point l'incertitude ou nous sommes est particulièrement pénible.

"N'importe; de quelque manière qu'on parle de la liberté, l'important, c'est qu'on en parle et qu'on s'en occupe. Assister à l'ajournement indéfini, et, par conséquent à la décadence de la liberté est un spectacle trop triste pour qu'une nation, la France surtout, puisse le supporter toujours. Le gouvernement a fini par le comprendre, c'est quelque chose même pour ceux qui ne se laissent pas prendre aux mots, et qui, pour se réjouir, attendent les faits.

AFFAIRES D'ORIENT.

On écrit de Constantinople, 30 janvier, à l'*Avenir national*:

"Notre ambassadeur à Athènes a reçu l'ordre de quitter cette ville dès qu'il apprendra qu'une bande grecque a passé la frontière.

La Porte a réuni sur ce point 15,000 Arnautes environ, qui sont destinés, non à faire la guerre, mais à dévaster le territoire grec à partir du jour où la lutte s'engagera. Elle a envoyé dans ce but 10,000 autres de ces Vandales sur la frontière serbe, et quoi qu'en ait dit le *Mémorial diplomatique*, elle n'a pas manifesté jusqu'ici l'intention d'accueillir les demandes du prince Michel, relativement à l'évacuation des forteresses serbes.

"La Porte ne fera pas cette concession de bon gré; il faudra que les grandes puissances la lui imposent, et ce serait bien à désirer en vérité, car nous marchons, sans cela, à une catastrophe.

"Le gouvernement serbe prend les mesures les plus énergiques: il arme avec une activité inouïe, et, s'il n'obtient pas satisfaction, il déclarera certainement la guerre à la Turquie. Comme il est trop prudent pour s'engager à la légère, il ne marchera pas sans s'être assuré le concours des Bosniaques, des Bulgares, des Monténégrins (ses frères et voisins), et des Grecs (ses coreligionnaires), et l'empire sera à feu et à sang d'un bout à l'autre!

"Si cette perspective n'effraye pas l'Europe, on comprend qu'elle laisse carte blanche à la Turquie; mais dans le cas contraire, on ne s'explique pas qu'on l'oblige pas la Porte à faire les concessions nécessaires pour assurer le maintien de la paix."

ITALIE.

La *Gazette officielle* d'Italie a publié un décret qui dissout la Chambre des députés. Les élections générales sont fixées au 10 mars et l'ouverture de la Chambre au 22 mars. Il y a trop de disparates d'une province à l'autre du jeune royaume, et les partis ne sont pas assez nettement définis pour qu'on puisse dire si le ministère a beaucoup à gagner dans les élections nouvelles. Florence a ressenti le contre-coup immédiat de l'agitation que le projet Scialoja a produite dans la Chambre; mais nous sommes peu au courant des mouvements d'opinion qui ont pu se produire à cette occasion dans les provinces. En attendant, les ressources financières que le ministère comptait tirer de la convention Langrand, se trouvent, dans tous les cas, reculées au moins de six semaines.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Nouvelles d'Europe.

Tremblement de terre à Athènes.

Grande Destruction.

Mouvements des Féniens.

Loi martiale en Espagne.

Florence, 10—Une tentative a été faite d'assassiner le roi d'Italie près de Milan.

Athènes, 10 mars—L'île de Mytilène a éprouvé un grand tremblement de terre. Toutes les habitations sont en ruines et des centaines de personnes ont péri.

Londres, 10 mars—Le Sultan a fait des concessions satisfaisantes au peuple de la Servie et a promis d'exécuter les traités de 1856.

La députation crétoise est arrivée à Constantinople.

Dublin, 10 mars. La bande de Féniens qui avait pris possession des casernes à Kildore, commandé de ce nom, a été dispersée par les troupes. Les insurgés ont fait une attaque contre les barraques de Mount Miller, mais ont été repoussés et ont perdu deux des leurs. Les rebelles, au nombre de 3000 sont, dit-on, dans le voisinage d'Aborde. Des troupes ont été envoyées pour les disperser.

Paris, 10 mars—Le *Moniteur* dit que pour cette fois les Français ont quitté Mexico et que le départ de Maximilien de la Vera Cruz devait avoir lieu le 8 mars.

Madrid, 10 mars—Une proclamation royale annonce la loi martiale en Espagne.

Passe du Sud Ouest, 10 mars, 6 P. M.—Brise légère du sud-est. Arrivés: le vapeur Geo. Cromwell, parti de New York le 2, avec passagers et marchandises; le vapeur Agnès, d'Indianola. Le vapeur Geo. Washington a gagné la mer, ainsi que le Stadacona pour Liverpool. Le Washington en descendant a rencontré un chicot qui a un peu endommagé son hélice, ce qui ne l'empêchait pas de se mouvoir avec sa vitesse ordinaire.

New York, 10—Arrivé: le steamer America, de Southampton.

Le navire Arcadia, de Liverpool à Savannah, a fait naufrage devant la côte d'Irlande. L'équipage s'est sauvé.

L'excitation fénéane diminue. Le steamer est parti hier avec 1,000 passagers. Les mines de l'Erie ayant été demandées ont monté jusqu'à 60 au milieu d'une grande excitation, mais ensuite elles sont retombées à $58 1/2.

Nashville, 10—La fabrique d'eau minérale de Treshlin et trois maisons adjacentes ont été incendiées. L'église méthodique allemande a été fortement endommagée.

Le Cumberland a monté de 13 pouces en 18 heures. Il monte dans la mesure d'un pouce par heure. De grands dégats ont été causés en haut et en bas. L'eau n'est qu'à six pieds du point où elle monta en 1847. Il a plu beaucoup ce matin. Le pont du chemin de fer à Bridgeport est encore à sa place bien qu'il soit en partie sous l'eau.

Cairo, 10—Temps chaud, couvert et pluvieux. Le Jennie Louis et le Strader sont partis pour la Nouvelle Orléans. Le steamer sombre, l'Armenda, a été relevé.

Louisville, 10—La rivière était à la tombée de la nuit, de deux pouces plus haute que le point atteint par l'inondation il y a deux semaines. Les hautes eaux empêchent très sérieusement les affaires; tous les débarcadères d'ici à Memphis sont sous l'eau. Maintenant le temps est couvert et annonce de nouvelles pluies.

Le nouveau steamer Richmond a été remorqué de Madison, samedi soir. L'Argonaute a été relevé et réparé. L'inspecteur déclare maintenant qu'il est bon [illegible] entre Louisville et Memphis.

Richmond, 10—Edmond W. Traylar, un des notables de Petersburg, s'est noyé aujourd'hui en traversant l'Appomatox. Le pont en cet endroit a été emporté.

New York, 10.—Le steamer San Iago de Cuba est arrivé avec des passagers de la Californie par la voie du Nicaragua. Ils rapportent que cette route est parfaitement sûre, sous un climat sain.

De nombreuses donations pour la cause fénienne ont été acceptées, mais la baisse du fonds a empêché de recevoir des centaines de volontaires. Il y a eu ce soir un meeting enthousiaste d'officiers irlando américains à Masonic Hall.

CHRONIQUE LOCALE.

VOL D'UN JOURNAL ÉCRIT PENDANT LA GUERRE.—Il y a environ une semaine, des voleurs entrèrent dans le magasin de Stetton & Armstrong, rue du Camp No 36 et volèrent une paire d'habits, un portefeuille contenant des papiers de valeur et un autre contenant le manuscrit du 3me volume d'un journal écrit pendant la guerre par un officier confédéré dont le nom n'est pas sur le manuscrit. Samedi soir le livre mémorandum avec les papiers qu'il contenait et quelques billets du bazar, ont été rendus par une petite fille, qui a dit les avoir trouvés dans une allée de la rue Poydras No 196; mais le manuscrit, malheureusement, manquait. D'après cela, il est probable que l'affaire se réduit simplement à un vol littéraire.

DANGEREUSEMENT BATTU.—Fred. Anamo, ayant été dangereusement battu par une personne inconnue a été transporté à l'hôpital de Charité, ainsi qu'un individu qui n'a pas été mieux traité rue Baronne.

ARRESTATIONS.—Jos. Harrison et John Coleman, accusés de vol, et John Robinson, accusé d'avoir insulté et menacé Mme James H. Huckins, ont été arrêtés.

DANGER D'ÉMEUTE.—Les deux jeunes garçons, William Griffin et Henry White, âgés respectivement de 15 et 12 ans, qui étaient ensemble lorsque le plus âgé tira sur le jeune nègre Isaac Ratliff, dans une querelle de jeu, ont été transférés dans la prison de paroisse de ce côté du fleuve dans l'appréhension d'une émeute de la population de couleur d'Alger. Les jeunes garçons étaient arrivés depuis peu du Texas.

LE GÉNÉRAL KALERGIS.

Le général Demetrius Kalergis, qui est attendu ici d'un moment à l'autre, est le premier ministre envoyé par la Grèce auprès de la république des Etats Unis. Né dans l'île de Candie en 1803, il prit une part active à la guerre de l'indépendance, fut aide de camp du général Fabvier, puis du président Capo d'Istria, et enfin du roi Othon, qui l'éleva au grade de général. Il fut plus tard disgracié et se rendit à Londres, où il se lia intimement avec Louis Napoléon. En 1846, il retourna en Grèce, au moment même où Louis Napoléon se rendait en Italie, ce qui fit croire à un complot dans lequel aurait trempé le gouvernement anglais et qui aurait eu pour objet de remplacer Othon par Louis Napoléon sur le trône de Grèce. Arrêté à Patras, en 1848, il fut ensuite relâché, rentra dans la vie privée, fut appelé au poste de ministre de la guerre et s'en retira bientôt par suite des vexations que lui causait l'hostilité de la reine. Depuis 1856, il a généralement vécu dans la retraite. Dans sa jeunesse, Kalergis a eu une oreille coupée par les Turcs, lorsqu'il était prisonnier de ces barbares ennemis de la Grèce.

FAITS DIVERS.

—L'anecdote suivante, racontée par la *Gazette Universelle*, nous parait plus ingénieuse que vraisemblable:

"La semaine dernière, K...., un bohème de la plus belle absinthe, alla souper dans un petit café du faubourg Montmartre en compagnie de quelques amis qu'il avait invités.

"Les cœurs étaient pleins de gaîté, les lèvres ruisselantes de saillies spirituelles, les estomacs gonflés de bière; mais.... les bourses étaient vides!

"Déjà, depuis une heure, minuit avait sonné, on allait éteindre le gaz.

"La fatale minute rabelaisienne approchait.

"Tous les buveurs étaient partis; il ne restait plus qu'un garçon allemand qui s'étirait d'impatience de ne pouvoir se coucher. Il apporte la carte.

Le inutilement, mais, d'un regard compris, Chaque convive fait ... payer, K...... soutient qu'ayant ... de solder la note lui apparte... c'est

"Le temps se passe en discuss... grogne de nouveaux stertuélée de plus en plus accentués.

"—Enfin, dit K...... à ses convives, puisque vous ne permettez pas que je paye, laissez au moins au hasard le soin de décider.

"—Joseph, dit-il au garçon, vous êtes un brave, vous!

"—Woui, men herr, gé sui ètne prave, maie che foudrais pien gue fous fous en alliez.

"—Avancez ici, je vais vous bander les yeux avec une serviette.

"—Mé pander les ieux!

"—Oui, nous nous mettrons au milieu de la salle, et celui que vous toucherez avec le manche de mon parapluie que je vais vous remettre, sera celui qui payera.

"Joseph a les yeux bandés. La porte s'ouvre discrètement et chacun s'empresse de déguerpir en laissant le parapluie pour gage.

"Joseph cherche toujours.

"—Sacredié! sacredié! s'écrie le pauvre Allemand, fous fous gachez drop.

"En cherchant, il renverse les chaises et les tables, et bientôt le maître du café se lève et arrive en chemise dans la salle.

"Joseph aussitôt lui donne un vigoureux coup de parapluie sur les mollets.

"—Dant bis, s'écrie-t-il tout joyeux, et croyant en avoir fini avec les buveurs, fous ède sordi de la gachette, che fous ai touché, c'est fous qui bayerai la note."

—Nous avons encore, dit le *Peuple* de Milan, à enregistrer un de ces tristes drames de famille qui ne peuvent que produire une douloureuse impression.

Depuis quelques jours, le nommé G...... demeurant chez son frère, excellent jeune homme, époux d'une femme charmante, s'était, paraît-il, fortement épris de sa belle sœur.

Plusieurs fois déjà il avait été en proie à des surexcitations dont personne ne soupçonna la cause.

La contenance réservée et sévère de la jeune femme, loin de faire changer le malheureux, ne fit que l'irriter et lui inspira des projets de vengeance.

Il poussa si loin sa hardiesse, qu'un jour il déclara la passion insensée qui le dévorait et menaça de mort le frère et la belle-sœur.

Naturellement, ceux-ci firent tous les efforts pour ramener ce malheureux à son devoir. Mais ce fut en vain.

Hier matin eut lieu le dénouement de ce drame intime. Vers le soir, G.... se présenta chez son frère dans un état d'excitation terrible. Accueilli affectueusement, il répondit: *Je suis ici pour en finir*, et, sans ajouter un mot, il s'élança sur sa jeune belle-sœur, qui venait d'entrer, et, tirant un long poignard, il lui en porta un coup. Si la jeune femme, au moment où son beau frère se jetait sur elle n'était tombée épouvantée et

presque évanouie, le fer l'aurait certainement percée de part en part. Mais elle en fut à peine effleurée.

Le malheureux la crut mortellement blessée, et, se tournant alors vers son frère, qui était venu au secours de sa jeune femme, il chercha aussi à le frapper; mais aux cris des personnes de la maison, les voisins et deux gardes de la sûreté publique accoururent. Ils parvinrent à désarmer ce forcené et à le conduire en prison.

La nouvelle de cette atroce tentative a produit d'autant plus d'émotion, que la famille au sein de laquelle elle s'est produite jouit, à juste titre, de l'estime générale.

—Un capitaine anglais, retenu dans la baie d'Hudson par la rigueur extrême de la température, écrit ce qui suit à la date du 24 décembre dernier:

"La maison que j'habite est bâtie de pierres, les murailles ont 1 mètre d'épaisseur, et les fenêtres très étroites sont garnies de volets épais qu'on ferme pendant dix huit heures chaque jour. On y allume quatre fois par jour de grands feux dans des poëles faits exprès, et dont on ferme exactement les cheminées dès que le bois est réduit en charbon. Pendant la nuit on n'éclaire l'habitation qu'avec des bouts de 24 rougis au feu et suspendus devant les fenêtres. Malgré toutes ces précautions, toutes les liqueurs, sans en excepter l'eau-de-vie, gèlent jusque dans les petites chambres les mieux chauffées. L'intérieur des appartements et les lits se couvrent d'une croûte de glace épaisse.

"De quelque fourrure qu'on soit enveloppé pendant ce froid rigoureux, s'exposer à l'air extérieur, c'est risquer de perdre, en rentrant dans un lieu chaud, la peau du visage et des mains, et même d'avoir les doigts des pieds et des mains gelés.

Les lacs d'eau dormante qui ont 3 mètres de profondeur gèlent jusqu'au fond; la mer gèle à 2 mètres au moins. On entend des détonations formidables. Ce sont des blocs de glace qui se fendent.

"On peut estimer que cette température est de 28 à 29 degrés au dessous de zéro."

Edition d'hier.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS.—On verra dans une de nos dépêches de nuit qu'un bill supplémentaire au bill de reconstruction a été présenté à la Chambre des Représentants du Congrès et que par ce bill les généraux commandants pourront déléguer leurs pouvoirs aux officiers d'Etat exerçant les fonctions de gouverneurs à la condition, pour ces derniers, de s'engager sous serment à faire exécuter fidèlement la loi. M. Wells avait il prévu cette nouvelle législation quand il s'est présenté si vite à la Cour de District des Etats-Unis pour y prêter serment de fidélité au bill Sherman!

La Société Française.

Nous apprenons que le conseil d'administration de la Société Française de bienfaisance et d'assistance mutuelle s'est occupé, dans une de ses dernières séances, des modifications proposées dans le but de créer un fonds de secours pour assister les Français qui ne sont pas encore membres de la Société. Le projet que nous avons exposé dans un de nos articles a été accueilli très favorablement par les membres du conseil qui ont adopté à l'unanimité les trois propositions mises en avant par M. F. Thiagne et reproduites par nous. Avant, cependant, de convoquer une assemblée générale pour faire subir aux statuts de la Société les modifications nécessaires, le conseil se propose de solliciter les adhésions des Français non sociétaires et dont le concours est nécessaire à la réussite du nouveau projet. Ces adhésions seront, sans aucun doute, nombreuses, car il n'est guère de résident français, dans une situation aisée, qui ne soit disposé, moyennant une faible cotisation d'une piastre par mois, à constituer une caisse de secours pour ses compatriotes dans le dénuement, et à leur assurer l'assistance médicale dont ils pourront avoir besoin. Nous reviendrons avant peu sur ce sujet si intéressant pour la colonie française, en faisant connaître le mode qui aura été adopté par le conseil d'administration pour solliciter ces adhésions.

Excursion

A BORD DU STEAMER *CRÉOLE*.

Nous avons eu le plaisir de faire ces jours-ci une excursion dans le golfe du Mexique, à bord du steamer *Créole*, qui a commencé hier son service régulier pour les différents villages qui bordent la côte dans le détroit entre les Rigolets et Mobile. La *Créole* a été complètement réparée et remise à neuf, et le propriétaire, M. Peter Marcy, a dépensé une soixantaine de mille piastres pour en faire un bâtiment à passagers de première classe, réunissant toutes les conditions de vitesse, de solidité et d'élégance désirables. Une chaudière neuve a remplacé l'ancienne, et la puissance de la machine se trouve par là considérablement augmentée. Les principales pièces de charpente et une partie des planchers et des boiseries ont été également renouvelées. Les salons sont spacieux, bien aérés et confortablement installés.

Conformément à une invitation reçue de M. Peter Marcy, nous nous sommes rendus à bord jeudi dernier et nous y avons trouvé des représentants du *Picayune* et du *Times* et une vingtaine d'autres invités. A une heure, la *Créole* a largué ses amarres, et tournant gracieusement sur elle-même, est partie pour la Balize. Au bout d'une heure de marche, le mécanicien en chef, assuré que tout était en ordre, a progressivement augmenté la vitesse, qui a bientôt atteint seize milles à l'heure avec le courant. Vers six heures nous passions la Quarantaine et les forts St Philippe et Jackson.

A huit heures du soir, la *Créole* arrivait à la station des pilotes, après avoir parcouru les 110 milles qui séparent la Nouvelle-Orléans de la Balize en sept heures. L'obscurité de la nuit avait décidé le capitaine à s'arrêter à cet endroit jusqu'au lendemain matin. Au point du jour, nous repartions et à six heures moins un quart nous laissions derrière nous le dernier phare situé à l'embouchure du grand fleuve. Le temps était sombre, et par instants une rafale de pluie nous forçait à chercher un refuge dans la cabine. Nous n'avons fait qu'entrevoir les îles Chandeleur, l'île au Breton, l'île au Chat; mais à six heures en passant à la pointe de l'île aux Vaisseaux, nous avons pu examiner le fort Butler de triste mémoire, et cet incident nous a fait songer aux déportations dont tant d'estimables citoyens ont été victimes. Les dernières lueurs du jour nous a permis de voir la côte du Mississippi, et la Passe Christiane; mais la nuit étant survenue, nous n'avons eu pour nous guider que le phare St Joseph et le phare des Rigolets. A huit heures, la *Créole* touchait terre en face de ce dernier phare pour faire du bois, et c'est seulement au milieu de la nuit qu'elle s'amarrait au débarcadère de Milneburg, d'où elle devait repartir, le même jour à quatre heures, pour Ocean Springs et les points intermédiaires.

Les honneurs du bord ont été faits de la façon la plus hospitalière par le capitaine Charles Walker, qui a toute la rondeur et toutes les qualités d'un marin de la vieille roche, par M. Kilty, l'obligeant comptable du bord, dont l'urbanité et les bonnes manières seront appréciées par tous les passagers, et enfin par M. Daniel Marey, fils du propriétaire de la *Créole*. Nous avons été à même d'apprécier, pendant ces deux journées, l'excellence de la table et du service de ce joli bateau, et nous ne doutons pas qu'il ne devienne bientôt le moyen de transport favori des nombreux visiteurs qui se rendent à la Côte pendant la saison d'été. La buvette est également bien pourvue de vins et de liqueurs de bonne qualité.

Commandée par des officiers expérimentés, ayant des pilotes qui connaissent le Golfe et les Passes à fond, la *Créole* offre toutes les conditions de sécurité désirables, et nous sommes convaincu qu'elle fera un service régulier et rapide. Elle partira de Milneburg trois fois par semaine, aux jours et aux heures que nous avons déjà indiqués, et offrira ainsi aux voyageurs de fréquentes occasions d'aller et de retour.

LE LIVRE BLEU.

ROME.

Aucun moment ne pouvait être plus favorable pour l'exécution de la convention conclue le 15 septembre 1864, entre la France et l'Italie dans l'intérêt du saint-siége. Le terme que nous avions marqué à la présence de nos troupes des Etats pontificaux expirait au mois de décembre 1866. L'Italie avait exécuté celles des clauses de cette qui était la condition préalable du départ de notre corps d'armée. Elle avait transporté sa capitale à Florence et pris à sa charge, par un arrangement très satisfaisant pour le saint-siége, la part de la dette afférente aux anciennes provinces détachées des Etats de l'Eglise.

Nous nous sommes nous-mêmes scrupuleusement conformés à l'engagement d'évacuer Rome. Mais, en mettant fin à une occupation militaire qui ne pouvait se prolonger sans devenir la négation du pouvoir qu'elle servait à maintenir, nous n'avons point entendu que la protection de la France cesserait en même temps. Notre politique dans la Péninsule avait eu pour but jusqu'ici d'assurer à la fois l'indépendance de l'Italie et celle du saint-siége. Aujourd'hui, l'Italie est libre et ne court plus aucun danger. Le gouvernement de l'empereur consacre tous ses efforts à prouver au gouvernement pontifical que, de loin comme de près, il ne cessera de veiller sur les intérêts auxquels, depuis dix-sept ans, Sa Majesté a donné tant de témoignages de dévouement.

De son côté, le gouvernement italien, dégagé des compromissions révolutionnaires et fort des grands services rendus au pays, est en mesure de résister à tous les entraînements et de faire respecter par les partis les engagements qu'il a contractés envers nous. Il a renouvelé librement, dans ces derniers temps, les assurances de sa volonté formelle d'exécuter, dans leur esprit comme dans leur sens littéral, les stipulations du 15 septembre.

Voulant au surplus donner une marque de ses dispositions à l'égard du saint-siége, le cabinet de Florence a repris avec la cour de Rome les négociations entamées l'année dernière pour le règlement des affaires religieuses, et, grace à l'esprit de conciliation qui s'est manifesté des deux parts, ces questions semblent sur le point de se dénouer d'une manière satisfaisante. Le temps prouvera toute l'importance d'un arrangement que nous appelons de nos vœux et que nous avons encouragé par nos conseils.

Nous n'osons espérer que cette entente dans le domaine des affaires ecclésiastiques exercera dès à présent une influence décisive sur l'ensemble des rapports entre les deux souverainetés que leur situation géographique met en contact, mais que tant de préventions séparent encore. Il y a des questions qui tiennent aux relations de voisinage et dont le règlement indispensable doit s'effectuer peu à peu de lui-même par la force des choses. Il en est d'autres d'un ordre plus élevé qui ne touchent pas seulement aux intérêts de la Péninsule, mais à ceux du monde catholique tout entier; leur grandeur même, qui en rend la solution difficile, la rendra pourtant nécessaire. C'est là toutefois l'œuvre de la Providence bien plus que celle des efforts humains. Les nôtres, en tout cas, tendent toujours à aplanir les difficultés et à faciliter les rapprochements.

AFFAIRES D'ORIENT.

L'attachement du gouvernement de l'empereur pour toutes les traditions de la France n'a cessé d'inspirer les démarches de sa politique dans les questions relatives à l'Orient. Depuis plusieurs années, notre diplomatie s'occupait de la reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre. Un protocole signé en 1862 par la France, la Russie et la Turquie, avait fixé les conditions dans lesquelles devait s'effectuer à frais communs la réparation du sanctuaire le plus vénéré de la chrétienté. Des divergences d'interprétation avaient entravé jusqu'ici la mise en vigueur de cet arrangement. A la suite de nouvelles négociations dans lesquelles le gouvernement de Sa Majesté et celui de l'empereur de Russie ont placé le sentiment chrétien au-dessus de toute rivalité d'influence politique et religieuse, les difficultés qui subsistaient encore ont été réglées à l'amiable. Le gouvernement turc a donné son entière approbation à l'entente établie entre les deux cabinets et il apporte son concours à l'œuvre commune. Le sultan s'est chargé, en outre, de faire démolir à ses frais d'anciens édifices publics musulmans qui obstruaient les abords de l'église du Saint Sépulcre.

La Turquie n'a pas moins occupé la politique européenne que les années précédentes. Le gouvernement de l'empereur a toujours favorisé les combinaisons qui, en consolidant la paix, seraient de nature à contribuer au développement du bien être matériel et moral des populations. Dans les provinces où les traités avaient posé les bases d'une véritable autonomie, il a conseillé à la Porte de donner à ce système toute l'extension que pouvait permettre la nature des choses. Il a trouvé dans l'affaire des Principautés une occasion particulièrement favorable pour faire de ce principe une heureuse et complète application.

Une agitation qui ne tendait d'abord qu'à obtenir certaines concessions administratives, s'est manifestée à Candie au commencement de l'année dernière. Sur ce terrain, les questions les plus simples pouvaient, si elles n'étaient pas résolues en temps utile, prendre de graves proportions. Les Hellènes de la Crète ont concouru à la lutte de l'indépendance, ils conservent le souvenir des résolutions qui les ont replacés sous la souveraineté de la Porte, et ont montré plus d'une fois, en prenant les armes contre l'administration turque, qu'ils n'avaient pas renoncé à réaliser les espérances déçues en 1830. Il importait à un très haut degré au gouvernement ottoman de ne pas laisser s'aggraver le mécontentement dont les symptômes se révélaient et de tout faire pour prévenir de nouveaux troubles.

Les plaintes des Crétois semblaient accuser surtout l'administration du gouverneur. Nous avons engagé la Porte à envoyer à Candie un commissaire spécial, chargé de se rendre compte du véritable état des choses, et muni de pouvoirs suffisants pour résoudre les questions qui pouvaient être réglées sur place. Malheureusement, malgré des avis sans cesse réitérés, le départ du fonctionnaire désigné par la Porte fut retardé de jour en jour, et lorsqu'il arriva en Crète, le moment opportun était passé. La présence de troupes nombreuses avait inquiété et surexcité la population, leur inaction et leurs fausses manœuvres encourageaient toutes les espérances. Les difficultés se sont promptement accrues; le mot d'incorporation à la Grèce a été prononcé et substitué au programme de réforme sur lequel la Porte aurait pu s'entendre au début avec les Crétois. Les événements ensuite ont été aussi rapides que la situation l'exigeait.

Pendant que l'insurrection se fortifiait de plus en plus par l'accession d'éléments étrangers, l'agitation gagnait les provinces helléniques de la Turquie et excitait au plus haut point l'opinion dans le royaume de Grèce. L'Orient tout entier en a ressenti le contre-coup.

Les Serbes, de leur côté, encouragés par les événements, ont de nouveau réclamé le règlement des contestations pendantes entre la principauté et la puissance suzeraine. La question des forteresses, que déjà en 1862 nous avions conseillé à la Porte de décider immédiatement dans un sens favorable au vœu des populations, s'est posée de nouveau. Nos suggestions à Constantinople sont aujourd'hui les mêmes que par le passé, nous y ajoutons le degré d'instance que comporte l'état des choses, et nous serions heureux que le gouvernement ottoman voulût enfin les prendre en sérieuse considération.

Mais la question de la Crète subsiste toute entière. Après l'ébranlement qu'elle a causé en Orient, et en présence des sympathies qu'elle a éveillées en Europe, les combinaisons jugées d'abord suffisantes pour la résoudre, le seraient elles encore aujourd'hui?

Tout commande au gouvernement ottoman de ne point se bercer de trompeuses illusions. Il ne lui suffit pas d'apaiser plus ou moins complètement certains troubles matériels, il doit en comprendre la gravité morale, aller au fond des choses et ne pas reculer devant les sacrifices qu'il reconnaîtra nécessaires pour éviter le retour périodique de pareilles crises. Le moindre danger de ces complications est de retarder la restauration de ses finances et l'essor de tous les progrès qui peuvent seuls lui assurer des conditions de vitalité. Il lui faut, d'une part, apporter un soin de plus en plus scrupuleux dans l'ordonnance de ses budgets et en faire une application rigoureuse, de créer, par de bonnes mesures économiques, des ressources plus abondantes sans surcharger les populations, introduire enfin dans la perception des impôts des modalités nouvelles qui satisfassent à la fois l'intérêt du trésor et celui des contribuables, car le mode actuel de perception est la cause la plus réelle et la plus profonde de souffrances pour les musulmans aussi bien que pour les chrétiens.

D'un autre côté, l'instruction publique appelle la sollicitude particulière du gouvernement. Toutes les classes la désirent. Elle fait des progrès chaque jour plus marqués dans les populations chrétiennes, grâce à l'esprit d'initiative. Celle que reçoivent les musulmans est profondément défectueuse et incomplète; elle explique la difficulté croissante de trouver parmi eux des fonctionnaires d'un rang à la hauteur de leur mission. Cette réforme est digne de figurer en première ligne dans les préoccupations de la Porte, qui ne peut tarder longtemps à l'embrasser dans toute son étendue. Il n'est pas moins nécessaire que le gouvernement du sultan se décide à développer sérieusement, par des travaux d'utilité générale, des richesses immenses dont l'exploitation semble à peine soupçonnée, et à faire dans ce but déterminé un appel intelligent aux capitaux étrangers, qui seuls peuvent vivifier la Turquie, mais que l'inexpérience et les préjugés en ont tenu jusqu'ici éloignés.

Le gouvernement de l'empereur est pénétré de ces considérations dont l'expérience de ces dix dernières années a si complètement fait ressortir l'évidence. Il n'a pas épargné ses conseils et, sans rechercher jusqu'à quel point ils ont été suivis, il les renouvellera, s'il le faut, convaincu que chaque jour qui s'écoule réclame plus impérieusement des solutions efficaces.

SITUATION INTÉRIEURE DU PAYS.

La situation générale du pays se présente sous un aspect favorable. Si dans quelques centres industriels, et sous l'empire de circonstances purement économiques, le travail a subi des diminutions et des ralentissements, la population ouvrière les a supportés avec autant de calme que de fermeté. Les ouvriers de Lyon, successivement éprouvés par le contre-coup de la crise américaine et par un déplacement de fabrication, ont été les premiers à montrer de l'éloignement pour une agitation toujours stérile, et un louable empressement à accueillir les améliorations pratiques et à écouter les conseils que leur a dictés un désir sincère de leur venir en aide. Sur tous les autres points, le travail, loin de se ralentir, s'est développé avec une activité nouvelle.

L'épreuve favorable qui avait été faite, en 1865, de la nouvelle loi sur les coalitions a été confirmée, en 1866, par une expérience plus décisive. En exécution des intentions exprimées par l'empereur, des mesures ont été prises pour accorder l'autorisation de se réunir à tous ceux qui, en dehors de la politique, veulent délibérer sur leurs intérêts industriels ou commerciaux. Ces nouvelles facilités apportées au règlement des rapports économiques entre patrons et ouvriers complètent les bienfaits de la mesure libérale dont le gouvernement a pris l'initiative.

Les inondations dont 23 départements ont été le théâtre, ont révélé de nouveau, à dix ans de distance, l'énergie morale des populations, la confiance qu'elles ont dans la sollicitude personnelle de l'empereur et les ressources qu'elles doivent, au milieu de ces tristes épreuves, aux élans de la charité privée comme aux efforts énergiques du gouvernement. Sur l'ordre de l'empereur, plusieurs de ses aides de camp se sont rendus dans les localités dévastées, pour distribuer, au nom de Sa Majesté, les secours les plus urgents; leur présence sur le théâtre des inondations a été accueillie par les populations avec une profonde émotion, dont un grand nombre de conseils municipaux ont voulu adresser l'expression à Sa Majesté elle-même. En même temps, sur l'initiative de l'empereur, des souscriptions ont été ouvertes dans toute la France, et elles ont atteint plus de cinq millions. Une commission centrale a été instituée, par décret du 1er octobre, pour en fixer le mode de répartition et pour tracer aux préfets les règles à suivre par les comités créés dans les départements. Elle a déjà distribué une somme de 3,777,918 fr. Enfin, des crédits extraordinaires seront demandés au corps législatif pour réparer les dommages causés aux chemins vicinaux.

NOMINATIONS DE MAIRES ET D'ADJOINTS.

ELECTIONS.

Depuis le renouvellement général des municipalités qui a eu lieu en 1865, à la suite des élections quinquennales, 4,351 vacances se sont produites par décès ou démissions dans le personnel des maires et adjoints. Fidèle à la règle qu'il s'était imposée, l'année dernière, le gouvernement s'est attaché à choisir autant que possible les candidats nouveaux dans le sein des conseils municipaux. Cette règle n'a fléchi que devant les nécessités impérieuses ou devant le vœu des populations. Le nombre des administrateurs municipaux pris en dehors du conseil depuis le renouvellement général est de 123, dont 14 pour les mairies à la nomination de l'empereur.

A la suite de regrettables conflits, nés des circonstances dans lesquelles avaient eu lieu, sur quelques points, les dernières élections, 20 conseils municipaux ont dû être dissous (2 dans des chefs-lieux de département, 4 dans des chefs-lieux d'arrondissement). Mais partout où les circonstances l'ont permis, la dissolution a été immédiatement suivie d'élections nouvelles. La mesure ainsi appliquée n'était en réalité qu'un appel au suffrage universel, mis en demeure de prononcer entre les prétentions contradictoires des deux partis qui divisaient la commune.

275 élections départementales ont eu lieu cette année; 106 pour le remplacement de conseillers généraux (70 décès, 36 démissions ou annulations); 169 pour le remplacement de membres de conseils d'arrondissement (121 décès, 48 démissions ou annulations).

Le Corps législatif a perdu cinq de ses membres depuis la clôture de sa dernière session. Les collèges électoraux des départements de Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais, de Saône et-Loire et de la Savoie ont été convoqués et ont pourvu à ces vacances. Le collège du Var n'a pu encore être convoqué.

PRESSE.

Le 1er janvier 1866, le nombre des journaux politiques était de 920, dont 63 imprimés à Paris et 857 imprimés dans les départements.

Le 1er janvier 1867, le nombre des journaux politiques est de 336: 64 sont imprimés à Paris, et 272 dans les départements.

Le 1er janvier 1866, le nombre des journaux non politiques était de 1,397, dont 793 pour Paris et 604 pour les départements.

Le 1er janvier 1867, le nombre de ces mêmes journaux est de 1,435, savoir: 710 pour Paris et 725 pour les départements.

Dans le cours de l'année 1866, le gouvernement a autorisé la création de 6 nouvelles feuilles politiques, 1 à Paris et 5 en province.

Du 1er janvier 1866 au 31 décembre, il a été donné 16 avertissements (7 à Paris et 9 en province). En outre, la suppression d'un journal hebdomadaire publié à Paris (le *Courrier du Dimanche*) a été prononcée. Aucune feuille départementale n'a été supprimée ou suspendue.

Dans cette même période, le nombre des communiqués a été de 144 à Paris 201 dans les départements, soit en tout 345.

Du 1er janvier 1866 au 1er janvier 1867, il a été prononcé 32 condamnations judiciaires, dont 13 à Paris et 19 dans les départements.

Dans le courant de la même année, on a présenté à l'examen du colportage 1,578 ouvrages; l'autorisation a été accordée à 1,423 et refusée à 155.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, [illegible] mars 1867.

Arrivé hier—9 bœufs du Texas et 36 veaux. Pas de ventes.

A vendre—73 bœufs du Texas, 104 bœufs de l'Ouest, 185 moutons et 95 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	— a — 16
do do 2me qualité, do	— 12 a — 14
Bœufs du Texas, de choix, par tête	55 — a 70 —
do do 2me qualité par tête	40 — a 50 —
do do 3me qualité, par tête	15 — a 30 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— a — 11
do du pays do	— 10 a — 11
Moutons du Texas, en lots, par tête	4 50 a 6 0
do du pays par tête	— a —
do de l'Ouest, choix par tête	— a —
Vaches à lait, de prix, par tête	50 — a 90 —
Veaux, par tête	8 — a 15 00
[illegible]	[illegible]

Décédée, hier à 5 1/2 heures P. M., Madame HENRI VANDERLINDEN, née Victoire Rousseau, âgée de 53 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles John, J. P. Freret et Vienne, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue Ste Anne No 321, entre Claiborne et Derbigny.

SERVICE FUNÈBRE

Samedi prochain, 16 du courant, à neuf heures du matin, un service funèbre sera célébré par le Rév. Père Duffo, à l'église de l'Immaculée Conception, en mémoire de feu CHARLES J. DARON.

De la part de sa famille. 9 mars—au 16

MESSE.

Une messe sera célébrée, le JEUDI, 14 mars, à sept heures du matin, à l'Eglise Ste Marie, rue de Chartres, pour le repos de l'âme de feue Mme DOMINICA CAMILLIERI, née Bichi. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

9 mars—6f

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile No 14 rue Dauphine [illegible]. Extraction de dents sans souffrance, au moyen de gaz ... [illegible]

Salle de l'Association Pélican de Bienfaisance et de Secours Mutuelle. [illegible] A. L. TISSOT, Président.

LOGIA LIBERAL No 3. A.·. G.·. de G.·. F.·. [illegible] V. G. FERNANDEZ SAS.

Avis. Nouvelle-Orléans, 10 mars 1867. AUJOURD'HUI [illegible] H. H. SPARKS, Secrétaire.

AVIS AUX AMATEURS DE FLEURS. A Vendre. [illegible]

R. M. DAVIS, Courtier, 30......Rue Carondelet......30. ACTIONS......BILLETS. Traites......Propriétés foncières.

Demande d'agent voyageur. [illegible]

Avis aux tireurs d'Eau Gazeuse. [illegible] No 71, rue Poeyfarré.

Tapis, Toiles cirée, Nattes, Rideaux, &c. [illegible] A. BROUSSEAU & C., rue de Chartres, No 19.

Banque du Crescent City. Nouvelle-Orléans, 15 février 1867. UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu [illegible] CHAS. FAURIE Jr, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 25 février 1867. LE capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane ayant ... [illegible] L. BERNARD, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 18 février 1867. LE 11 du courant, à une élection de Directeurs de cette banque, ont été dûment élus: MM. Jules A. Blanc, R. Brugier, A. D. Grieff, Wm A. Gordon, Paulin Durel, Henry Renshaw, E. Peale, Oscar Bercier, Sam McConnell. Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Jules A. Blanc a été élu Président à l'unanimité. L. BERNARD, Caissier.

Nouvelle-Orléans, 2 Mars 1867. EN DÉBARQUEMENT du navire San Pasquale de Marseille: 50 barriques vin Bergasse, 50 caisses Vermouth Noilly Pratt & Cie., Muscat, Olives Verdales, Câpres, 10 quarts Marc F. Vallette, Mondes, Sherry, 100 caisses Vermouth E. Dumesn & Cie., Orable, 50 paniers Huile Possel, grandes Bout., 1/2 Bout. En Magasin et sous les clefs de la Douane: 15 barriques Vin St-Chateau d'Porsets, 6 caisses véritable Pauillac 1851, St-Julien 1858, St-Emilion 1858, Haut-Sauterne 1858, Vin bon ordinaire, Côtes, St Macaire, St-Estèphe, Absynthe suisse Ed. Pernod, Sardines Von Rozier en demi-boîtes, Cognac Fine Champagne, 50 futailles Cognac des marques E. Gregoire & Cie, Robillon, J. S. Bacon, avec un grand assortiment de conserves alimentaires à vendre à des prix réduits, pour liquidation de la facture par FUENTES & CHALARD, No 20, rue Vieille-Levée.

Concert Sacré. LE DIMANCHE, 24 mars, à 7 heures du soir, un concert sacré sera donné dans la nouvelle église de St Vincent de Paul, 3me District, rue des Grands Hommes, entre Montegut et Clouet. Ce sera, nous l'espérons, un succès ... [illegible] Pour l'achat des tickets, s'adresser au presbytère de St Vincent de Paul. LE CURÉ.

Chemin de fer de l'Annonciation et de la rue Chippewa. COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CRESCENT CITY. Bureau, rue du Canal, No 39. Nlle-Orléans, 27 février 1867. LES chars de l'Annonciation et de la rue Chippewa iront régulièrement, à partir de cette date, de l'angle des rues Magazine et Canal au Louisiana Avenue. DAVID McCOARD, Président. CHAS. PITTS, Secrétaire.

Demande de place. UNE jeune femme qui veut s'en retourner dans son pays, (la Belgique) désire être employée en qualité de bonne ou de femme de chambre par une famille respectable, allant en Europe. S'adresser chez Mme Delagre, rue Dryades, No 20.

Grocerie à vendre. A vendre, une grocerie bien achalandée, située rue Rampart, No 180, entre Poydras et Perdido. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux.

AVIS. DES propositions pour réparer la barque EMILY seront reçues à bord, Poteau 45, Troisième District, jusqu'à MARDI, 12 mars, à midi. On trouvera les instructions à bord. Toutes les propositions pourront être rejetées. A. THRUSSELL, capitaine.

Liquidation! Liquidation! VENTE SANS RESERVE! A PARTIR de lundi, 11 mars, jusqu'au 20 courant, nous vendrons, sans égard au prix coûtant, le magasin, stock de marchandises de printemps qui se trouve au Magasin encoignure Chartres et Hôpital. [illegible] BODET & GUEYDAN.

A PROPOS de l'Exposition Universelle de Paris. HEBERT & ESCOUSSE, 131, RUE DE CHARTRES. DONNENT AVIS aux personnes que cela peut intéresser ... Revue des Deux Mondes, Illustration, Monde Illustré, Mode Illustrée, Journal Illustré, Journal des Demoiselles, Magasin des Demoiselles, Echo des Feuilletons, Modes Françaises, De Médecine et de Pharmacie, Indépendance Belge, &c. &c. LIBRAIRIE ET MARCHANDISES QUELCONQUE. Prompte expédition...... Prix Modérés.

Avis spécial. Bureau de la Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest contre les risques d'Incendie, de Mer et contre les Accidents. LUNDI 4 mars 1867, à une élection de Directeurs, ont été élus pour l'année: MM. James Jonestreet, J. J. Herron, J. B. Hood, ... C. WILLIAMS, Secrétaire.

AVIS. Le journal le Siècle à Paris [illegible]

PARISIAN HAT STORE, 32......rue de Chartres......32. E. G. AUDIBERT. VIENT de recevoir ... [illegible]

JAMES D. AUGUSTIN, Avocat, Conseiller et Notaire public. 39 PASSAGE DE LA BOURSE 39. ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

A. CASTAING, ARCHITECTE & CONSTRUCTEUR. 51 ......Passage de la Bourse......51.

A vendre. [illegible]

AU JARDIN UNIVERSEL, Rue St-CHARLES, sous le MASONIC HALL. Grande réduction de prix pour cause de départ. [illegible]

Liquidation S. D. Gratiaa & Co. AVIS est par le présent donné aux créanciers de S. D. GRATIAA & Co [illegible] J. J. HERR, Syndic liquidateur de S. D. Gratiaa & Cie.

Nattes! Nattes! Nattes! DESIRE BLANCHARD, Coin Dauphine et Toulouse. VIENT de recevoir par steamer et par la barque ... 100 pièces de Nattes ... [illegible]

Salle d'Escrime, TENUE PAR MM ROSIERE & GAMACHE, RUE CONTI. Entre Royale et Passage de la Bourse. Au dessus du magasin de liqueurs. LEÇONS depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

Cigares de la Havane. M. LEON McCARTHY de la Havane vient d'arriver par le "Liberty" ... [illegible]

Le Dr GEUTEBRUCK. DE retour du Mexique aux Etats-Unis ... [illegible] Rue Bourbon No 18, près Canal.

Avis spécial aux Entrepreneurs. Des arrangements que j'ai pris avec les MM. Polteveut Frères, de la Rivière aux Perles ... J. B. ST AMAND. Agent des Star Planing Mills au coin des rues Calliope et Remparts ... [illegible]

Dames-Jeannes! Fromage! 2500 DAMES-JEANNES de 1 à 5 gallons, 200 caisses FROMAGE de Hollande. En débarquement du navire Maroin C. Day. [illegible] ANT. LANATA, 9 & 11 rue Jefferson.

Vins! Vins! 100 BARRIQUES vin de Cette [illegible] En débarquement du navire San Pasquale, de Marseille, et à vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

Champagne Chs. Farre, A vendre en débarquement du navire Marcia C. Day, venant du Havre—50 CAISSES Sillery, grandes bouteilles, ... Par J. J. HERR, Seul Agent, 50, rue Gravier.

Demande de propriétés. ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à J. SAUVAGE, Passage de la Bourse No 111, entre St Louis et Conti.

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c. Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à farine, patentées de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, à côté du Masonic Hall.

J. RIVIERE & CO., 70 & 72 RUE DE LA COMMUNE. Agents de MM. BRANDENBURG FRÈRES—BORDEAUX, et V. de X. HARMONY, CADIZ. OFFRENT à vendre en quantité au gré des acheteurs, en Douane ou les droits payés: Vin en bouteilles, Brandenburg Frères; Vins Blancs en Bouteilles; Vin Rouge en Barriques; Sherries, Harmony; Sherries; Champagne; Vins de Porto; Catawba; Eaux-de-vie; Genièvre de Hollande; Rhums; Guignolet; Amer de Böker; Bouchons; Whiskey; Bay Rum. [illegible]

INSTITUTIONS. Institution de Demoiselles, DIRIGÉE PAR MADEMOISELLE J. SIER. (Français, Anglais, Espagnol.) [illegible]

INSTITUTION AUDUBON pour les jeunes demoiselles, DIRIGÉE PAR A. DARROT. 137......Rue Dumaine......137.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON. No 316 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

PENSIONNAT ET EXTERNAT (ANGLAIS ET FRANÇAIS) DE DEMOISELLES. Mme J. L. BRAND ... [illegible] COLLÈGE dirigé par M. CARON. Rue des Remparts 240. [illegible]

EXTRACTION DES DENTS SANS DOULEUR ET SANS DANGER. LE DOCTEUR L. DUPERRON [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, RUE DU CANAL. [illegible]

OPÉRATIONS. CONSULTATIONS. Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien-dentiste ... No 13 rue Baronne, près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS! E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste, Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St-Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

J. A. De HART, DENTISTE. 17......Dauphine......17. Près Canal.

Sucre. Sucre. 50 BOUCAUTS Sucre Moscovade, fully fair, de Cuba. [illegible] A. H. D'MEZA, Rue St-Louis No 8.

Avis. F. BOURON, Successeur de A. Soubie, 138, rue de Chartres. ETANT sur le point de partir pour l'Europe, se charge de commandes ... 400 FUSILS à vente français et américains. F. BOURON, successeur de A. Soubie, 138 rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHE. Vente en Gros et en Détail. UN grand stock de marchandises sèches françaises, allemandes et américaines ... M. REIMAN, Rue du Canal, No 158.

MALARCHER & CO., IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c., Rue du Canal No 27 et rue Customhouse No 17. Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage ...

Liquidation sans réserve. LE soussigné désirant quitter les affaires, prévient le public qu'il vendra à prix coûtant, ... MARCHANDISES SECHES et HABILLEMENTS ... GEO. PITALUGUE, No 37, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

Dernières Genres de Paris. MODES. MODES. MODES. Mme SOPHIE MALARME Rue du Canal, No 240. OFFRE aux Dames de la Nlle Orléans et des environs, Un riche assortiment de garnitures fantaisie pour robes, manteaux, manteaux en dentelle, châles, dentelles et articles de modes ... [illegible]

AVIS. LES personnes ayant des fusils ou armes quelconques en réparation ... F. BOURON, Successeur de A. Soubie, 138 rue de Chartres.

Savon! Savon! Savon! La Seule Médaille. LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le Meilleur Savon de Famille, fait dans l'Etat de la Louisiane, à McROBERTS & DICK, à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nouvelle-Levée.

Chemises! Chemises! Chemises! LION & PINSARD 179......RUE DU CANAL......179 Entre Baronne et Dryades. Viennent de recevoir un grand assortiment de Chemises pour Hommes. CHEMISES SANS COLS, CHEMISES A COLS DROITS, CHEMISES A COLS RABATTUS, toutes modes nouvelles en toile et coton ... Bonnes Coupes et bonnes Coutures. FAUX COLS, CALEÇONS, CHEMISES et GILETS de peau, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, CRAVATES, COLS, BRETELLES, FOULARDS, ARTICLES pour femmes. Gants Jouvin, de $1 50 a $2 25 la paire. PARFUMERIE FRANÇAISE ... PORTE-MONNAIE, BIJOUTERIE FINE, BOUTONS, MANCHETTES, ARMES de Flobert et de Lefaucheux. Grand choix de Chapeaux d'enfants et de fillettes. VENTE EN GROS ET EN DETAIL. PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grande Nouveauté de Printemps, ETOFFES POUR PANTALONS Et Vêtements complets, CHEZ E. GIRARD & COUTEUX 33, RUE DE CHARTRE Encoignure Douane. EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX: CASIMIRS D'ETE, ETOFFES SABLÉES, BATISTES DE LAINE, DRAPS LÉGERS NOIRS, DRAPS UNIS COUL., MERINOS, GRAIN de POUDRE, BOMBAZINES, ALPACAS, SATINS IMPERIAL, DUCKS BLANCS, COUTILS ANGLAIS, PIQUES A GILETS, GINGA PUR FIL, DRAPS A BILLARD, DOUBLURES et FOURNITURES. E. GIRARD & COUTEUX.

AU PUBLIC. Au Commerce de la ville et de la campagne. RECEVANT constamment en consignation, des fabricants de New York, Boston, St Louis, Cincinnati, ... des MEUBLES de toute espèce, des CHAISES ... des PIANOS qui ont remporté les prix à la fabrique de pianos de St Louis. ... MONTGOMERY BROS & Co. E. M. MONTGOMERY, encanteur. Bureau, rue du Camp, No 87.

Aux Distillateurs et Liquoristes. IMPORTATION DIRECTE: HUILE DE COGNAC PURE, HUILE ESSENTIELLE DE BAIES DE GENIEVRE, ESSENCE DE BOURBON WHISKY, D'HUILES ESSENTIELLES PURES, BOUCHONS. CERACHE & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

AVIS. LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une Société ... sous la raison de G. & F. CASANAVE, ... pompes funèbres et propriétaires d'écuries. ... BUREAU PRINCIPAL—Rue Bourbon, No 90, près St Louis. DE POMPES FUNEBRES—Rue des Marais, No 30, entre les rues Douane et Bienville. ECURIES—Rue Toulouse, No 122. G. & F. CASANAVE. Nlle-Orléans, 20 février 1867.

Egarés ou Perdus. LE public est prévenu que nous avons fait application à différentes compagnies d'assurances ... Certificat No 384, ... Certificat No 217 ... Certificat No 41 ... R. M. DARBY, A. C. TREMOULET, Syndics.

FARINE De Pierce & Dwight, SE LEVANT D'ELLE MEME. N'employez pas de levain, de soude ou de sel. Economisez le temps et le travail. ... Demandez un paquet de 6 livres à votre épicier. A vendre, en gros, au No 30 de la rue des Magasins.

Avis spécial. Compagnie de Fourneaux à l'huile de pétrole et à gaz, de la Louisiane et du Texas. Bureau, rue du Camp, No 242. UNE réunion générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu ... Par ordre de la Direction.

Avis. LLOYDS FRANÇAIS. LE soussigné ayant été nommé Voyer de Bureau Veritas ... RICH'D. L. ROBERTSON. Nlle Orléans, 1er mars 1867.

Vente à bon marché, pour cause de liquidation. GROCERIES. Grocerie en général, vins et liqueurs, produits d'Italie ... N. QUIAZZARO & F. RAGAN.

Café et Grocerie, à vendre. Excellente occasion. GROCERIES. A vendre le CAFÉ et la GROCERIE situés à l'encoignure Conti et Bourbon ...

ENTREPOT DE TAPIS DU SUD. Rue du Canal, No 139, A une porte de la rue Bourbon ... F. BOUTREUX. H. E. BONNEVAL, Agent.

Champagne Moet & Chandon. ANTOINE OECHS, 73 OLD STREET......NEW YORK, Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du SILLERY, de Moet & Chandon, première qualité, FLEUR DE SILLERY, VERZENAY, GRAND VIN ANGLAIS, GRAND VIN IMPERIAL. AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane ... G. H. BAYLY & CO., Rue de la Commune, No 62.

AUGUSTUS MOORE, JAMES M. COOLEY, Nlle-Orléans. MOORE & COOLEY, MARCHANDS de MACHINES pour habitations. ... MACHINES A VAPEUR ... No 166, rue Gravier, et 17, rue de l'Union.

Fusils. Fusils. Fusils. 300 Fusils anglais à bas prix. 300 Fusils anglais de qualité ordinaire ... TAYLOR & CHURCHILL, Rue des Magasins, No 41, en face du St James Hotel.